

**LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS**

**Fiche synthèse de la démarche**

EST UN SOUTIEN FINANCIER

Le FPH est un dispositif porté par le Contrat Ville de l’Agglomération Niortaise, il est destiné à soutenir rapidement des projets d’habitants des quartiers du Clou Bouchet, Gavacherie et Tour Chabot et Grand Nord.

DES PARTENAIRES POUR VOUS AIDER A REALISER VOTRE PROJET

Vous avez une idée, un projet qui favorise la rencontre, le vivre ensemble dans votre quartier, les centres sociaux vous proposent de vous accompagner dans les différentes étapes de la réalisation de votre projet. Pour cela, il suffit de contacter le centre socioculturel de votre quartier.

UN DOSSIER DE PRESENTATION

Est à votre disposition au sein du CSC de votre quartier une fiche projet que vous devez renseigner et remettre par courrier au CSC De Part et d’Autre Boulevard de l’Atlantique BP 3064 79000 NIORT

Ou par courriel à : mediatrice.dpa@orange.fr

UNE PRESENTATION DE VOTRE PROJET DEVANT LA COMMISSION

La commission se réunit une fois par mois (2ème mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires). Vous venez présenter votre projet devant la commission, qui sera là pour vous porter des conseils, pour évaluer votre engagement et pour valider le bien fondé de votre projet. Elle se positionnera sur le montant de l’aide demandée et vous apportera une réponse rapide.

DES SUPPORTS PHOTOS OU VIDEOS POUR VALORISER VOTRE PROJET

N’hésitez pas à prendre des photos, solliciter la presse locale pour faire parler de votre initiative.

UN BILAN A PRESENTER

Vous avez réussi la mise en œuvre, vous avez rencontrez des difficultés, vous souhaitez faire évoluer le projet….

Autant de raisons pour tirer un bilan de votre action, une fiche bilan est à rédiger et à renvoyer comme pour la fiche projet, et vous viendrez présenter ce bilan devant la commission avec divers supports (photos, diaporama, vidéo….).

Attention ne pas oublier le bilan financier qui doit être à l’équilibre.

UN REMBOURSEMENT DES FACTURES

Le centre socioculturel De Part et d’Autre remboursera les factures à hauteur de l’aide financière que la commission vous a attribuée.